



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-025-2021-08

PUBLIÉ LE 16 AOÛT 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé

IDF-2021-08-09-00053 - ARRÊTÉ N° 081/2021 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE (2 pages)	Page 3
IDF-2021-08-09-00054 - ARRÊTÉ N° 082 /2021 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE (2 pages)	Page 6
IDF-2021-08-09-00055 - ARRÊTÉ N° 083 /2021 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRAN (2 pages)	Page 9
IDF-2021-08-09-00052 - ARRÊTÉ N°DS 2021-030 portant délégation de signature (2 pages)	Page 12

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-08-09-00053

ARRÊTÉ N° 081/2021 PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE « ORDONNATEUR » DE LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
ÎLE-DE-FRANCE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 081/2021

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la Santé Publique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DSP**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la Santé Publique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DSP**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 09/08/2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-08-09-00054

ARRÊTÉ N° 082 /2021 PORTANT DÉLÉGATION
DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DE LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L AGENCE
RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 082 /2021

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** En cas d'empêchement de **Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la Santé Publique**, délégation de signature est donnée à **Madame Magali GUEGAN, Directrice Adjointe de la Santé Publique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DSP**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Madame Magali GUEGAN, Directrice Adjointe de la Santé Publique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DSP**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 09/08/2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-08-09-00055

ARRÊTÉ N° 083 /2021 PORTANT DÉLÉGATION
DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DE LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L AGENCE
RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRAN

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 083 /2021

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** En cas d'empêchement de **Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la Santé Publique**, délégation de signature est donnée à **Madame Lise JANNEAU, Directrice Adjointe de la Santé Publique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DSP**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Madame Lise JANNEAU, Directrice Adjointe de la Santé Publique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DSP**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 09/08/2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-08-09-00052

ARRÊTÉ N°DS 2021-030 portant délégation de
signature

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DS 2021-030

portant délégation de signature

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la santé publique, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.
Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes ;
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux programmes d'éducation thérapeutique du patient ;
- Les correspondances de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Luc GINOT, la délégation qui lui est conférée est donnée à :

- Madame Magali GUEGAN, Directrice adjointe de la santé publique ;
- Madame Lise JANNEAU, Directrice adjointe de la santé publique.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur le Docteur Luc GINOT, de Madame Magali GUEGAN et de Madame Lise JANNEAU, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame le Docteur Pilar ARCELLA-GIRAUX, responsable du Département « Contractualisations territoriales et santé urbaine »,
- Madame le Docteur Isabelle CHABIN-GIBERT, responsable du Département « Précarité-PRAPS »,
- Madame le Docteur Laurence DESPLANQUES, responsable du Département « Périnatalité – santé de l'enfant – santé de la femme »,
- Madame le Docteur Isabelle FAIBIS, responsable du Département « Pathologies infectieuses, chroniques et cancer »,
- Monsieur Yann HEMON, responsable du Département « Education thérapeutique du patient »,
- Madame Pascale GIRY, responsable du Département « Santé – environnement ».
- Madame Delphine VILAIN, responsable du Département « Offre aux Personnes en difficultés spécifiques, addictions ».

Article 5

L'arrêté n° 2020/43 du 3 décembre 2020, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, est abrogé.

Article 6

Le Directeur de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 9 août 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

SIGNÉ

Amélie VERDIER